

Décision

Générale

colonial

Décision n° 377 portant constitution d'une commission ayant pour objet d'étudier les modalités d'application à la Côte française des Somalis des dispositions du décret-loi du 13 juin 1935, concernant Assurance des marins et leurs familles, contre les risques d'accident, de maladie et d'invalidité.

n° 377

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 avril 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

TEXTE INTÉGRAL

Il est institué une commission ayant pour objet d'étudier les modalités d'application, à la Côte française des Somalis, des dispositions du décret-loi du 17 juin 1935, concernant l'assurance des marins et de leurs familles contre les risques d'accident, de maladie et d'invalidité, Elle est constituée comme suit : Président : M. Jourdain, administrateur en chef, inspecteur des affaires administratives, Membres ; M. Derbes, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux, chef du Bureau des finances ; M. Renon, trésorier-payeur ; M. Martial, lieutenant-colonel, médecin-chef du service de santé; M. Landrau, administrateur des colonies, chef du cabinet du gouverneur ; M. Faure, agent de la Compagnie des Messageries maritimes ; M. Alemant., administrateur des colonies, chef du service de l'inscription maritime.